



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

N° 2021/83

Objet : Services techniques : Vente du camion-nacelle IVECO UNIC DR-186-ZV

Considérant la délibération n°2020/115 en date du 15 décembre 2020 approuvant la vente du camion-plateau IVECO DAILY DR-206-ZV, du camion-nacelle IVECO UNIC DR-186-ZV et de la balayeuse RENAULT PL DK-446-KX.

Considérant que l'acquéreur du camion-nacelle n'a pas souhaité conclure l'achat.

Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée que le camion-nacelle a donc été remis à la vente et que Monsieur Pierre-Louis JOQUEVIEL, domicilié lieu-dit Mascarens - 81440 LAUTREC s'est porté acquéreur pour un montant de 2.000 € net. Monsieur JOQUEVIEL a bien pris connaissance de l'état du véhicule.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente du camion-nacelle IVECO UNIC DR-186-ZV à Monsieur Pierre-Louis JOQUEVIEL, domicilié lieu-dit Mascarens - 81440 LAUTREC pour un montant de 2.000 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la vente en l'état à Monsieur Pierre-Louis JOQUEVIEL, domicilié lieu-dit Mascarens 81440 LAUTREC du camion-nacelle IVECO UNIC C35500 3.5T immatriculé DR-186-ZV pour un montant de 2.000 € net,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 16 septembre 2021.



Le Président,

Thierry BARDOU